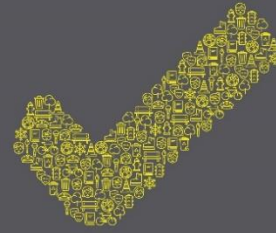


7 NOVEMBRE 2021

9 H 30 À 20 H | JOUR DU SCRUTIN

31 OCTOBRE 2021

9 H 30 À 20 H | VOTE PAR ANTICIPATION



**ÉLECTIONS
MUNICIPALES**

Le Bureau de la présidente d'élection est responsable de l'organisation de l'élection municipale générale pour la Municipalité de Saint-Rémi-de-Tingwick, ainsi que toute élection partielle ou tout référendum prévu en vertu de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Les élections municipales générales ont lieu le premier dimanche du mois de novembre tous les quatre ans. La prochaine élection municipale générale se tiendra le 7 novembre 2021.

Ce bulletin présente l'information nécessaire pour les électeurs, les candidats et le personnel électoral en vue du prochain scrutin électoral du 7 novembre 2021.

Ces informations sont également disponibles sur le site internet de la Municipalité à la section suivante : <http://www.st-remi-de-tingwick.qc.ca/elections-municipales>

Informations aux électeurs

Les conditions requises pour être électeur sont les suivantes :

- Être une personne physique;
- Avoir 18 ans;
- Être de citoyenneté canadienne;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas être frappé d'une incapacité de voter prévue à l'article 53, c'est-à-dire ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

Et

Remplir une des deux conditions suivantes, soit :

1. Être domicilié sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;

Ou

2. Être depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

Toutes les informations aux électeurs sont disponibles sur le site internet de la Municipalité dans la section des élections municipales : <http://www.st-remi-de-tingwick.qc.ca/informations-aux-electeurs>

Information aux candidats

La personne qui souhaite se porter candidate à un poste de membre du conseil municipal doit être éligible. Si elle est élue, elle doit aussi être habile à voter.

L'ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible à un poste de membre du conseil, toute personne doit :

1. Avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale municipale (ne veut pas dire obligatoirement être inscrite sur la liste)
2. Résider de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins les douze derniers mois depuis le 1^{er} septembre de l'année civile où doit avoir lieu l'élection générale.

Pour avoir droit d'être inscrit sur la liste électorale, il faut :

- Le jour du scrutin, être majeur (avoir 18 ans);
- Le 1er septembre de l'année de l'élection générale :
 - Être une personne physique;
 - Être de citoyenneté canadienne;
 - Ne pas être dans un cas d'incapacité de voter prévu par la loi (en curatelle ou coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale de fraude).

ET

Remplir l'une des conditions suivantes, soit :

1. Être domicilié sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois au Québec;

Ou

2. Être depuis au moins 12 mois, le propriétaire d'un immeuble ou l'occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

Il est de la responsabilité du candidat ou de la candidate de s'assurer de son éligibilité à siéger.

Des enveloppes de candidatures sont disponibles au bureau municipal situé au 1461, rue Principale, Saint-Rémi-de-Tingwick (Qc) J0A 1K0.

Ces documents (formulaires, guide, informations aux candidats, etc.) sont également disponibles sur le site internet de la municipalité, dans la section Élections municipales : <http://www.st-remi-de-tingwick.qc.ca/trousse-de-candidature>



Personnel électoral

BANQUE DE CANDIDATURES POUR LE PERSONNEL ÉLECTORAL

Vous aimeriez occuper un poste le jour du scrutin municipal qui se tiendra le dimanche 7 novembre 2021 et lors du vote par anticipation qui aura lieu le dimanche 31 octobre 2021?

Si vous êtes âgés de 16 ans et plus, vous pourriez travailler comme :

- Membre de la commission de révision (disponibilités de jour la semaine);
- Scrutateur ou scrutatrice;
- Secrétaire d'un bureau de vote;
- Membre de la table de vérification;
- Préposée ou préposé à la désinfection.

Mme Anouk Wilsey, présidente d'élection, désire monter une banque de candidatures du personnel électoral à recruter pour les élections municipales 2021. Le défi vous intéresse? Veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site internet Lien du site et le retourner à dg@st-remi-de-tingwick.qc.ca avant le lundi 20 septembre 2021, à 16 h. Veuillez prendre note que seules les personnes retenues seront contactées.

Coordonnées de la présidente d'élection

Pour toutes questions ou informations en lien avec les élections municipales 2021, veuillez communiquer avec votre présidente d'élection :

Anouk Wilsey, présidente d'élection
1461, rue Principale
Saint-Rémi-de-Tingwick (Québec) J0A 1K0
Courriel : dg@st-remi-de-tingwick.qc.ca
Téléphone : 819-359-2731, poste 1